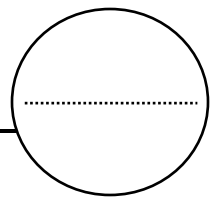




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue mardi le 8 août 2017 à compter de 20h00 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
Poste vacant, conseillère n° 2;
M. Dale Langille, conseiller n° 3;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Sont absents :

M. Michael Houle, conseiller n° 4;
M. Howard Silverman, conseiller n° 5;

Sont également présente :

Amélie Latendresse, Directrice générale et secrétaire-trésorière

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2017-08-220

1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que déposé mais en le laissant ouvert.

2017-08-221

2A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2017

Il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2017-08-222

2B-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUILLET 2017

Il est proposé par Lucie Bourdon, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juillet 2017 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2017-08-223

4A- OFFRE DE PROTECTION ADDITIONNEL – ASSURANCE COMITÉ DU CENTRE RÉCRÉATIF

Considérant que la MMQ nous offre la possibilité d'assurer le comité du Centre Récréatif à même notre police d'assurance ;

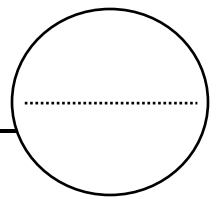
Considérant que la prime pour cette nouvelle assurance est de 175\$ par année plus les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseiller que la Municipalité du Village adhère à cette nouvelle police d'assurance pour le comité du Centre Récréatif au montant de 175\$ par année plus les taxes applicables.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-08-224

4B- FONDS DE LA RURALITÉ – ENVELOPPE 2016 ET 2017

Il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement par les conseiller que la Municipalité du Village demande à la MRC des Jardins-de-Napierville de reporté les fonds des enveloppes 2016 (9 262\$) et 2017 (15 000\$) du fond de la ruralité à l'année suivante, soit en 2018.

ADOPTÉE

2017-08-225

4C – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO. 2017-04-088 - RÉMUNÉRATION PERSONNEL ÉLECTORAL

Attendu que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a publié le projet de règlement modifiant le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux ;

Attendu que ce nouveau cadre réglementaire sera applicable dès que le règlement sera édicté après la période de prépublication, soit, en principe, à compter de la première semaine de septembre 2017 ;

Attendu que nous devons modifier la résolution no. 2017-04-088 afin de se conformer au nouveau règlement ;

Attendu que le conseil municipal peut établir la rémunération du personnel électoral payable lors des élections et référendums dans les municipalités ;

Attendu que le taux minimal établi par le Ministère des Affaires municipales et des Régions dans le *Règlement modifiant le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Dale Langille, conseiller et résolu unanimement par les conseillers :

- D'approuver les rémunérations suivantes du personnel électoral ou référendaire :

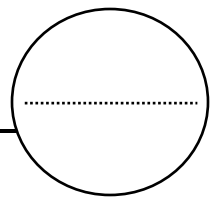
Poste	Salaire
Président d'élection	536\$ pour la tenue du scrutin 357\$ pour la tenue du vote par anticipation Lorsqu'une liste électorale est dressée et révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre 536\$ et le produit de la multiplication du nombre d'électeur par 0.406\$ pour chacun des 2500 premiers électeurs
Secrétaire d'élection	Trois quarts de celle du président d'élection
Scrutateur :	14.06 \$ /l'heure
Secrétaire :	13.50 \$ /l'heure
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO) :	14.06 \$ /l'heure
Président de la table de vérification de l'identité des électeurs	11.25 \$ /l'heure
Membre de la table de vérification	11.25 \$ /l'heure
Membres de la commission de révision (le minimum établi par le MAMR)	15.75 \$ / l'heure
Séance de formation	Même taux horaire par poste

- De suivre les taux établis par le Ministère des Affaires municipales et des Régions pour les autres membres du personnel électoral.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-08-226

4D – AVIS DE MOTION – REGLEMENT NO. 308 – RÈGLEMENT DÉLÉGUANT AUX FONCTIONNAIRES OU EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉS LE POUVOIR D’AUTORISER DES DÉPENSES, DE PASSER DES CONTRATS ET D’EMBAUCHER DES EMPLOYÉS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion, est donnée par madame la conseillère Lucie Bourdon qu'à une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 308 intitulé *Règlement déléguant aux fonctionnaires ou employés de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'embaucher des employés au nom de la Municipalité.*

2017-08-227

4E – PROJET DE REGLEMENT NO. 308 – RÈGLEMENT DÉLÉGUANT AUX FONCTIONNAIRES OU EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉS LE POUVOIR D’AUTORISER DES DÉPENSES, DE PASSER DES CONTRATS ET D’EMBAUCHER DES EMPLOYÉS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

- Considérant l'article 961.1 du Code municipal du Québec ;
- Considérant que le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la municipalité, pour assurer son bon fonctionnement, qu'un tel règlement soit adopté ;
- Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du conseil municipal tenue le 8 août 2017 ;
- Considérant que le présent règlement abroge le règlement numéro 260 ;
- Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement numéro 308 déléguant aux fonctionnaires ou employés de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et l'embauche des employés au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

6A-RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Monsieur Yves Gauthier, directeur des travaux publics, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis durant le mois de juillet 2017.

7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 74 232 gallons par jour durant le mois de juillet. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B-DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2016

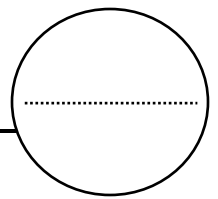
Le rapport annuel 2016 de la gestion de l'eau potable est déposé au Conseil.

7C-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-08-228

7D – FACTURATION POUR DÉBLOCAGE DE CONDUITE SUR PROPRIÉTÉ PRIVÉE

- Attendu que le propriétaire du 489 Champlain a apporté à notre attention qu'il éprouvait de la difficulté avec les égouts et qu'il y aurait possibilité de blocage sur notre réseau ;
- Attendu que M. Gauthier a fait appel à Veolia pour nettoyer la conduite avec un camion pour écurer et un camion vacuum;
- Attendu que suite au nettoyage de notre réseau devant la propriété, le problème était toujours présent, M. Gauthier est allé creuser pour voir le branchement au sous-sol et a remarqué que le Y sur la conduite du propriétaire était mal branché;
- Attendu que suite au nettoyage de l'accumulation de terre et de sable dans la conduite sanitaire sur les propriétés 489 et 495 Champlain par Veolia, le problème fut réglé;
- Attendu que Veolia a fait des travaux pour une durée de 3 heures aux deux adresses citées ci-haut;

En conséquence, il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers que la municipalité facture les 3 heures fait par Veolia au propriétaire du 489-495 Champlain car le problème n'était pas du côté municipal. Le montant de la dite facture s'élève à 838,46\$ (avant taxes).

ADOPTÉE

9A-RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

M. Martin Éthier, inspecteur municipal, dépose son rapport des permis de construction pour le mois de juillet 2017

Nombre de permis émis :	2
Valeur des travaux :	12 500\$

2017-08-229

10A - PATINAGE LIBRE ET AUTRES ACTIVITÉS – CENTRE SPORTIF LOUIS CYR

Le conseil municipal de Napierville a signé une entente avec le Centre sportif Régional Louis Cyr pour la location de l'aréna pour des activités durant toute l'année ;

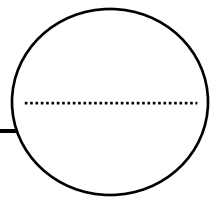
Le conseil municipal de Napierville offre l'option que les citoyens du Village de Hemmingford puissent participer à ces activités et que notre quote-part serait de 574\$ (population de 820) pour les activités organisées jusqu'en avril 2018 ;

En conséquence, il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers que la municipalité accepte de payer, à la municipalité de Napierville, la quote-part de 574\$ afin que les citoyens du Village puissent participer gratuitement à ces activités.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-08-230

10B - LOCATION DE CHAPITEAU – ENSEMBLE HEMMINGFORD TOGETHER

Attendu que le groupe de bénévoles Ensemble Hemmingford Together organisera tel que l'an dernier des Journées Communautaires au Centre Récréatif le 11,12 et 13 août ;

Attendu que l'objectif de ces journées sera de susciter une sensibilisation et une reconnaissance envers les entrepreneurs, nos commerces et nos organismes bénévoles et non-lucratifs qui desservent notre communauté ;

Attendu que la municipalité du Village et du Canton de Hemmingford désire payer la location d'un chapiteau pour cet événement ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers que la municipalité accepte de payer le coût de 2325\$ (avant taxes) pour le chapiteau et que les frais soient partagés entre le Village de Hemmingford et le Canton de Hemmingford selon l'entente établie.

ADOPTÉE

2017-08-231

10C – ENSEIGNE DES RÈGLES DE SÉCURITÉ – JEUX D'EAU CENTRE RÉCRÉATIF

Considérant que la construction du jeu d'eau au Centre Récréatif est complété et ce dernier est très utilisé par la population;

Considérant que la sécurité sur ce lieu est primordial pour la municipalité;

Considérant qu' une enseigne expliquant les règles de sécurité à suivre par tous doit être installée près des jeux d'eau pour prévenir les accidents;

En conséquence, il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers que la municipalité accepte de payer le coût de 75\$ pour la construction d'une enseigne laminée de grandeur 24''x 36'' à cet effet.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

2017-08-232

11-2B-DEMANDE DE SE CONFORMER À LA RÉGLEMENTATION PROVINCIALE

Considérant la lettre du client 207 concernant sa haie de cèdres qui fait office de clôture pour sa piscine ainsi que la cour arrière ;

Considérant que la réglementation provinciale stipule « *Une haie ou des arbustes ne peuvent constituer une enceinte.* » ;

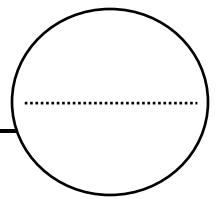
Considérant que la réglementation provinciale est en vigueur depuis juillet 2010 ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Dale Langille, conseiller, et résolu unanimement par les conseiller que la Municipalité du Village demande au client #207 de se conformer à la réglementation provinciale et d'installer une clôture tel que décrit par le règlement.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-08-233

11-2F – DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – AMÉLIORATION D'UNE PARTIE DE LA RUE BARR

Attendu que le Ministère des transports accepte de subventionner pour l'amélioration du réseau routier municipal, spécifiquement pour une partie de la rue Barr ;

Attendu que les travaux de recouvrement d'enrobé bitumineux pour une partie de la rue Barr ont été effectués et que la facture s'élève à 19 478.96\$ incluant les taxes ;

Attendu que la 1^{ère} subvention (#00025185-1) accordée pour 2017-2018 est d'un montant total de 11 748\$;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour le montant subventionné de 11 748\$ (dossier no. 000225185-1) et joint les pièces justificatives, conformément aux exigences du Ministère des Transports ;
- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité.

ADOPTÉE

QUESTIONS DIVERSES

2017-08-234

12-A-LOCATION DE SALLE AU CENTRE RÉCRÉATIF DE HEMMINGFORD

Considérant que la Municipalité a donné la gestion de la location du Centre Récréatif au Comité du Centre Récréatif ;

Considérant que la préparation de la salle avant la location nécessite l'employé municipal ;

Considérant que la Municipalité n'est que très rarement avisé des locations de salle ;

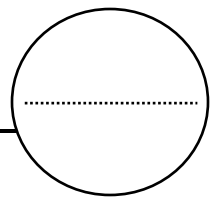
En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Dale Langille, conseiller, et résolu unanimement par les conseiller que la Municipalité du Village :

- Reprenne la responsabilité des locations du Centre Récréatif ;
- Que les fonds générés par la location du Centre Récréatif soient déposés directement dans le compte du Comité du Centre Récréatif et ce, à chaque semaine ;
- Qu'un rapport des locations du Centre Récréatif soit remis hebdomadairement à la trésorière du Comité du Centre Récréatif pour fin de préparation des états financiers ;

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-08-235

12B - ENSEMBLE HEMMINGFORD TOGETHER

- Attendu que le groupe de bénévoles Ensemble Hemmingford Together organisera tel que l'an dernier des Journées Communautaires au Centre Récréatif le 11,12 et 13 août ;
- Attendu que l'objectif de ces journées sera de susciter une sensibilisation et une reconnaissance envers les entrepreneurs, nos commerces et nos organismes bénévoles et non-lucratifs qui desservent notre communauté ;
- Attendu que la municipalité du Village et du Canton de Hemmingford désire payer l'impression des dépliants pour cet événement ;
- Attendu que la municipalité du Village et du Canton de Hemmingford désire payer l'animateur de l'évènement Sean Hadley ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers que la municipalité accepte de payer le coût de 80\$ pour l'impression de 1 000 dépliants ainsi que la facture de 500\$ avec taxes pour la musique et que les frais soient partagés entre le Village de Hemmingford et le Canton de Hemmingford selon l'entente établie.

ADOPTÉE

2017-08-236

12C – MANDAT URBANISTE – RÈGLEMENT DE CONCORDANCE

- Considérant que le 5 novembre 2016 le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire a approuvé le règlement no.288 de la municipalité du Village de Hemmingford ayant pour but d'annexer à son territoire une partie du territoire du Canton de Hemmingford ;
- Considérant que la MRC des Jardins-de-Napierville a modifié le schéma d'aménagement et développement révisé pour modifier les limites territoriales de la municipalité du Village et du Canton de Hemmingford ;
- Considérant que la Municipalité doit adopter des règlements de concordance dans les six mois qui suivent l'adoption du schéma révisé ;
- Considérant que Martin Éthier, employé et urbaniste de la municipalité du Village de Hemmingford, nous offre ses services afin de préparer les règlements de concordance pour les deux municipalités ;

En conséquence, il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseiller :

- D'accorder le mandat de préparation des règlements de concordance à Martin Éthier ;
- De facturer le Canton de Hemmingford pour la part des travaux de préparation qui lui revient ;
- D'approuver l'estimation des 25 heures requise pour le projet correspondant à la partie du Village de Hemmingford.

ADOPTÉE

2017-08-237

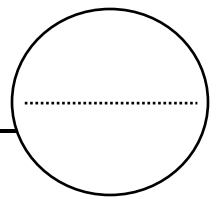
13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 8 AOÛT 2017

Mme Amélie Latendresse, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des comptes payés et à payer au 8 août 2017. Il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers que les comptes payés du 5 juillet au 8 août 2017 soient acceptés au montant de 87 169.13\$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 8 août 2017 soient payés au montant de 39 168.35\$.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-08-238

PÉRIODE DE QUESTION

Aucun citoyen présent à l'assemblée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20h49 sur une proposition de Normand Lussier, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

Drew Somerville, Maire
Maire.

Amélie Latendresse
Directrice générale et Secr.-très.

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 8 août 2017.
